

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE LUNERY**

Séance du 09 DÉCEMBRE 2022 à 18h15

N°20221209-02

Référence	Objet de la délibération	Nombre de membres	Date de la convocation	Date d'affichage	Vote
20221209-02	C.C.A.S. - Remboursement d'achats effectués pour divers ateliers « Semaine Bien Vieillir – 2^{ème} édition » à la Coopérative Scolaire René Mariat - Rosières	6	21/11/2022	14/12/2022	Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 09 décembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, **Sylvain JOLY**.

Présents : MM BESKI Martine – LABED Patrick – PIAT Ilda – PICHON Marie-Claude

Secrétaire de séance : PICHON Marie-Claude

Absent(s) : CHAMAILLARD Lucie – FAURE Stéphanie – LABARBE Gwenaëlle – THOMAZIC Sabrina

CHAMAILLARD Lucie a donné pouvoir à Sylvain JOLY

**REMBOURSEMENT D'ACHATS EFFECTUÉS POUR DIVERS ATELIERS
« SEMAINE BIEN VIEILLIR 2^{ème} édition » A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE RENÉ MARIAT -
ROSIÈRES**

Monsieur Le Président informe la Commission du C.C.A.S que la Coopérative Scolaire de Rosières durant la semaine « Bien vieillir 2^{ème} édition » a acheté et réglé des petites fournitures pour un montant de 92.06 €, qu'il conviendrait de lui rembourser.

Après avoir délibéré, la Commission du C.C.A.S à l'unanimité des membres présents,

Accepte de rembourser à la Coopérative Scolaire de Rosières les frais engagés sur présentation des factures réglées.

Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Et au registre ont signé tous les membres présents.

La secrétaire de séance,
Marie-Claude PICHON




Pour extrait conforme,
Le Président du C.C.A.S,
Sylvain JOLY



Délibération affichée le 14/12/2022
Acte Certifié exécutoire le 14/12/2022